



**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Le 3 août 2020, 20 h**  
**Sous la forme de webinaire**

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2020
- 2.2 Séance extraordinaire du 23 juillet 2020
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Correspondance
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Comptes à payer au 31 juillet 2020
- 5.2 État des activités d'investissement au 30 juin 2020
- 5.3 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement avec estimé budgétaire au 30 juin 2020
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 21 juillet 2020
- 7.2 Demande de dérogation mineure – 111, rue de l'Église (lots 3887456, 4657398, 4657399 et 4657400) - consultation et décision
- 7.3 Demande de dérogation mineure – 690, boulevard Perron sur le lot 3547467 - consultation et décision
- 7.4 Vente de terrain – Parc industriel – route Saint-Onge
- 7.5 Adoption - Règlement 2020-340 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Fontaines à boire, pour parc public
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Renouvellement - Protocole d'entente pour la gestion des sentiers pédestres Carleton-Maria 2020-2022
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Appel d'offres pour finaliser les travaux de réparation de la route Beaulieu
- 10.2 Octroi de contrat - Étude géotechnique pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts alimentant le camping municipal
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun sujet.
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 3 août 2020, 20 h, sous la forme de webinaire**

**Étaient présents :**

- M. Steven Parent, conseiller**
- M. Jean-Simon Landry, conseiller**
- M. David Landry, conseiller**
- M. Alain Turcotte, conseiller**
- Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**
- Mme Denise Leblanc, conseillère**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.**

**1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. David Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

**2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**2.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 soit adopté, tel que proposé.

**2.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2020**

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 23 juillet 2020 soit adopté, tel que proposé.

**3. DOSSIERS DE LA MAIRIE**

**3.1 CORRESPONDANCE**

De la correspondance est déposée au conseil municipal pour information:

- Suite à la demande de réévaluation du temps alloué au passage des véhicules au feu de circulation à l'intersection du boulevard Perron et de la rue du Quai, le Ministère des Transports nous informe que des comptages seront faits à cette intersection à l'été 2021.

#### **4. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Aucun sujet.

#### **5. DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE**

##### **5.1 COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2020**

*Madame Denise Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.*

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2020, au montant total de 436 082.39 \$ soit accepté, telle que proposée.

##### **5.2 ÉTAT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT AU 30 JUIN 2020**

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'état des activités d'investissement au 30 juin 2020, au montant de 149 615.43 \$ soit approuvé, tel que présenté.

##### **5.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AVEC ESTIMÉ BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2020**

L'état des activités de fonctionnement avec estimé budgétaire au 30 juin 2020 est déposé au conseil municipal.

#### **6. DOSSIERS DU GREFFE**

Aucun sujet.

#### **7. DOSSIERS DE L'URBANISME**

##### **7.1 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, TENUE LE 21 JUILLET 2020**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme, tenue le 21 juillet 2020, est déposé, pour information, aux membres du conseil.

##### **7.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 111, RUE DE L'ÉGLISE (LOTS 3887456, 4657398, 4657399 ET 4657400) - CONSULTATION ET DÉCISION**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : personne n'a voulu se faire entendre sur la demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure consistant à accepter la réduction de la superficie et la profondeur d'un emplacement qui seraient respectivement de 1430,1 m<sup>2</sup> et 40,26 m, alors que le règlement de zonage prévoit une superficie minimale de 1447,0 m<sup>2</sup> et une profondeur minimale de 40,93 m

CONSIDÉRANT QUE cela régularisera les installations septiques de la propriété voisine ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur les voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une

recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion qui s'est tenue le 21 juillet 2020;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant la réduction de la superficie et la profondeur d'un emplacement, situé au 111, rue de l'Église, qui seraient respectivement de 1430,1 m<sup>2</sup> et 40,26 m, alors que le règlement de zonage prévoit une superficie minimale de 1447,0 m<sup>2</sup> et une profondeur minimale de 40,93 m

### **7.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 690, BOULEVARD PERRON SUR LE LOT 3547467 - CONSULTATION ET DÉCISION**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : personne a voulu se faire entendre sur la demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure consistant à accepter la marge latérale du bâtiment principal qui est de 1,38 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge latérale minimale de 1,5 m.

CONSIDÉRANT QUE cette situation est existante depuis 1959 ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas d'impact sur les voisins ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, lors de la réunion qui s'est tenue le 21 juillet 2020;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant la marge latérale du bâtiment principal, situé au 690, boulevard Perron, qui est de 1,38 m, alors que le règlement de zonage prévoit une marge latérale minimale de 1,5 m.

### **7.4 VENTE DE TERRAIN – PARC INDUSTRIEL – ROUTE SAINT-ONGE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer possède des terrains dans le site industriel de la route St-Onge ;

CONSIDÉRANT la politique de vente de terrain dans le site industriel de la route St-Onge ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur François Boudreau., a manifesté son intérêt d'acheter une partie du lot 6 343 051, d'une superficie de 11 239,8 mètres carrés (120 984,2 pi<sup>2</sup>) et qu'il consent à accepter les conditions prévues à la politique;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur compte utiliser le terrain pour y ériger un bâtiment pour l'exploitation d'une scierie ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers

De vendre, au prix de 0,15 \$ le pied carré, pour un total de 18147,64\$ plus les taxes applicables, dans le site industriel de la route St-Onge, une partie du lot 6 343 051

du cadastre du Québec, d'une superficie de 11 239,8 mètres carrés(120 984,2 pi<sup>2</sup>), à François Boudreau, aux conditions prévues dans la Politique.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer mandate monsieur Pascal Mercier, arpenteur-géomètre, pour la préparation des documents concernant ce dossier ;

QUE l'acquéreur s'engage à faire les démarches nécessaires auprès d'un notaire pour cette transaction et à en payer les frais.

QUE le directeur général et greffier, soit mandaté pour la signature des documents requis à cet effet.

QUE cette offre soit valide jusqu'au 1er janvier 2021.

## **7.5 ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-340 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les véhicules hors route établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer a adopté, le 5 mai 2008, le règlement 2008-142 pour permettre la circulation des véhicules tout-terrains sur certains chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le club de V.T.T. Tracadèche sollicite l'autorisation de la Ville de Carleton-sur-Mer pour circuler sur certains chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le club de motoneige Mont Carleton sollicite l'autorisation de la Ville de Carleton-sur-Mer pour circuler sur certains chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 juillet 2020 et qu'un projet dudit règlement a été adopté séance tenante ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent  
et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le règlement 2020-340 soit adopté.

## **8. DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

### **8.1 FONTAINES À BOIRE, POUR PARC PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE le parc la Grande-Envolée, le parc des Horizons et le parc Germain-Deslauriers n'offre pas de fontaine à boire, ni de station de remplissage de bouteille;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de gens apportent avec eux leur bouteille d'eau dans les endroits publics;

CONSIDÉRANT QUE les activités qui se déroulent dans ces parcs nécessitent l'accessibilité à de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission de la firme Tessier Récréoparc

pour la vente de 3 fontaines à boire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Jean-Simon Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE l'achat des fontaines, au montant de 16 273 \$, transport inclus, sans les taxes applicables, soit accepté.

QUE cette dépense soit financée par le règlement 2016-281, Legs du 250e de la Ville de Carleton-sur-Mer.

## **9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

### **9.1 RENOUVELLEMENT - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA GESTION DES SENTIERS PÉDESTRES CARLETON-MARIA 2020-2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite maintenir à long terme le réseau des sentiers pédestres Carleton-Maria ;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du mont Saint-Joseph est disposée à poursuivre la gestion, l'entretien et la promotion du réseau des sentiers pédestres Carleton-Maria ;

CONSIDÉRANT QU'une entente écrite sur le partage des droits et des responsabilités en rapport avec la gestion, l'entretien et la promotion du réseau des sentiers pédestres Carleton Maria entre la Corporation du Mont-Saint-Joseph et la municipalité de Maria et la Ville de Carleton-sur-Mer est jugée nécessaire.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Marie-Hélène Richard  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer ratifie le protocole d'entente pour la gestion du réseau des sentiers pédestres Carleton-Maria (2020-2022).

QUE les signataires du protocole soient monsieur Mathieu Lapointe, maire, et monsieur Pascal Alain, directeur des loisir, culture et tourisme.

## **10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS**

### **10.1 APPEL D'OFFRES POUR FINALISER LES TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA ROUTE BEAULIEU**

CONSIDÉRANT le besoin de finaliser les travaux de réparation de la route Beaulieu;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Vincent Leblanc soit autorisé à procéder à un appel d'offres public pour finaliser les travaux de construction de la route Beaulieu.

### **10.2 OCTROI DE CONTRAT - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE POUR LE REMPLACEMENT**

## **DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ALIMENTANT LE CAMPING MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT l'état vétuste des conduites d'alimentation d'aqueduc et d'égout du camping de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire effectuer la réfection complète de ces conduites;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme d'ingénierie ARPO en décembre 2019 pour l'étude d'avant projet;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une étude géotechnique pour déterminer la solution de remplacement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'octroyer le mandat d'étude géotechnique à la firme Englobe, au montant de 17 285.00\$ plus taxes, soit l'option 2 de l'offre de service.

### **11. DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet.

### **12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 14 septembre 2020, à la salle Charles-Dugas de Carleton-sur-Mer.

### **13. AUTRES SUJETS**

Aucun sujet.

### **14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL**

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

### **15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

5 personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

### **16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20:38, M. Jean-Simon Landry propose la levée de la séance.

Accepté.

---

Mathieu Lapointe  
Maire

---

Antoine Audet  
Directeur général et greffier